

La fin du Canada français et la mise en place du Canada moderne

Louis Dupont, Nathalie Lemarchand

► **To cite this version:**

Louis Dupont, Nathalie Lemarchand. La fin du Canada français et la mise en place du Canada moderne. Hommes et Terres du Nord, 1997, 3 (1), pp.201-206. 10.3406/htn.1997.2600 . halshs-02947063

HAL Id: halshs-02947063

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02947063>

Submitted on 23 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fin du Canada français et la mise en place du Canada moderne

par

**Louis DUPONT, géographe, professeur invité université de Paris-IV,
Nathalie LEMARCHAND, maître de conférence en géographie, Université de
Valenciennes
Centre multidisciplinaire d'études canadiennes de l'université de Valenciennes**

Au début des années soixante, Pierre Bourgault, chef *du Rassemblement pour l'indépendance nationale* (RIN), prônait la libération du **peuple canadien-français**; à la fin de la décennie, il prononçait des discours en faveur de l'indépendance du **peuple québécois**. Difficile aujourd'hui de confondre ces deux appellations ! Il n'empêche que, sans migrer, et en moins de dix ans, les Canadiens français ont dû se forger de nouvelles identités et prendre part à une nouvelle dynamique politique qui allait s'inscrire dans le vaste processus d'affirmation du Canada moderne. En 1967, lors des **Etats généraux du Canada français**, Québécois et Franco-Canadiens se rencontrèrent officiellement pour la dernière fois en tant que Canadiens français. L'événement a une portée symbolique indéniable, mais il constitue aussi un repère à partir duquel s'accélère la transformation de la vie et des enjeux politiques au Canada.

La fin du Canada français est une condition préalable à la construction du Canada moderne bilingue et à l'affirmation du Québec moderne francophone dans une société pluriculturelle. Les deux processus n'en finissent plus depuis lors de se nourrir l'un et l'autre, mais aussi de se heurter. Au sortir de la Seconde guerre, le Canada est propulsé sur la scène internationale sous l'effet combiné de l'anéantissement des puissances européennes et de son indépendance nouvellement acquise.¹ La nécessité de se donner une personnalité internationale va forcer le gouvernement central à s'interroger sur l'identité du territoire et sur les valeurs canadiennes, dans le cadre d'une modernisation de l'Etat. Pendant la même période, et avec encore plus de véhémence, le Canada français est secoué à sa base par une crise culturelle et politique qui remet en question son existence propre.

Le but de cet article est de permettre une meilleure connaissance des Etats généraux et surtout de leur portée politique et culturelle sur le débat constitutionnel et identitaire. Pour ce,

¹ Le Canada devient officiellement indépendant suite au statut de Westminster en 1931, voté par le parlement britannique. La grande dépression et l'entrée en guerre ont retardé le processus d'affirmation du Canada sur la scène internationale. En 1947, la Chambre des communes fait officiellement du Canada un pays avec son propre souverain - le roi d'Angleterre devient nommément roi du Canada - une subtilité bien canadienne.

il faut se pencher sur la thèse dite de l'abandon qui, sans plus d'analyse, a servi d'interprétation finale sur les événements marquants la fin du Canada français. Suivant cette thèse, lors des États généraux les Canadiens français du Québec, majoritaires, se dissocièrent du sort des autres Canadiens français, minoritaires, les abandonnant aux aléas des pouvoirs provinciaux, tous anglophones. Or, cette thèse ne résiste pas à l'analyse, comme nous tenterons de le démontrer. Nous verrons alors qu'elle est avant tout de nature politique, trouvant sa justification dans la construction d'une nouvelle identité canadienne, au coeur de laquelle se trouve la loi sur les langues officielles (1968) qui donne un statut juridique aux minorités linguistiques. Éliminant ainsi la thèse de l'abandon du décor, nous serons à même de constater que l'édification du Canada moderne et le théâtre constitutionnel canadien qui l'accompagne doivent en grande partie leur existence à la disparition du Canada français, qui posait, et pose toujours, le problème de la reconnaissance politique et symbolique de la majorité francophone.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

C'est à la faveur d'un vaste et rapide processus de modernisation, nommé *Quiet Revolution* par les Anglo-Canadiens qui l'observaient, que le Canada français va se transformer à partir de son centre, le Québec. Dès 1960, après l'élection d'un gouvernement libéral à Québec avec le slogan " maître chez nous ", les leaders politiques canadiens-français comprirent que pour mener à bien ce processus, la constitution du Canada devait être modifiée pour mieux refléter la " réalité canadienne ", une réalité qui comprend une majorité francophone s'identifiant au territoire québécois. L'Etat central, et les leaders canadiens-anglais engagés dans la modernisation du Canada, était aussi convaincus que les Canadiens² devaient changer la façon de percevoir leur collectivité et leur pays. La convergence des deux processus va accélérer les événements au début des années soixante, la confrontation entre ces deux visions du pays surviendra immédiatement après la disparition officielle du Canada français.

En 1963, le gouvernement fédéral crée la plus grande commission royale d'enquête jamais vue : *la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (ou Laurendeau-Dunton). Son mandat : faire des propositions sur la façon de renouveler le Canada afin, pour une bonne part, de répondre aux aspirations des Canadiens français partie prenante du Canada. L'État québécois, quant à lui, met sur pied la Commission Gendron

² "Canadien" est utilisé comme le fait généralement le gouvernement fédéral canadien, soit à mi-chemin entre une citoyenneté et une nationalité. L'appellation "Canadien français" désigne les parlants français du Canada d'avant la Révolution tranquille, aujourd'hui mieux connus comme Québécois et Franco-Canadiens (Franco-Manitobains, Franco-Ontariens, etc.), à l'exception des Acadiens (cf. par exemple la Fédération des communautés francophones et acadienne).

(1965) dans le but de dégager une position constitutionnelle cohérente sur l'avenir politique et linguistique du Québec. Parallèlement aux actions politiques officielles, en 1962, des associations canadiennes-françaises conçoivent de tenir, sous la forme d'états généraux, une vaste consultation populaire devant porter :

... sur les conditions culturelles, sociales, économiques et politiques dans lesquelles vit la nation canadienne-française, de définir son orientation future dans ces domaines et de l'engager dans une action qui lui permette de mettre en oeuvre ses aspirations³.

Les États généraux eurent lieu avant que ne commencent les grands affrontements Québec-Canada, avant, enfin que la loi sur les langues officielles ne soit promulguée et que le rapport préliminaire - les célèbres “ pages bleues ” - de la commission Laurendeau-Dunton ne soit publié. Une telle entreprise, non partisane et populaire, composée de délégués élus, serait aujourd'hui impensable et impossible à réaliser. En 1964, les promoteurs des États généraux créent une structure permanente chargée de la préparation du calendrier des activités. En 1966, des assises préliminaires ont lieu en prévision des assises nationales. Les délégués élus démissionnent, non sans avoir mis sur pied un nouveau mode de scrutin devant permettre l'élection d'une plus grande diversité de délégués par âge, classe et région (Québec, Acadie, Ouest, Ontario). Leur nombre pour chaque région fut attribué suivant le pourcentage de la population totale, le Québec étant pour l'occasion divisé en 10 sous-régions. En novembre 1967, plus de 1 500 délégués, dont 364 du Canada français hors Québec, se présentent à la Place des Arts de Montréal pour participer aux Assises nationales.

Pour prétendre légitimement parler au nom d'une nation, comme le veut le concept d'États généraux, il faut qu'au préalable cette nation existe. Dans le cas contraire, il est impératif d'en affirmer l'existence. Parce que les Canadiens français s'en étaient historiquement tenus à l'infantilisme politique du concept de *grande famille*, la commission générale des États généraux avait décidé de commencer les Assises en posant un geste politique hautement symbolique : mettre au vote une déclaration préliminaire proclamant l'existence de la nation canadienne-française. Si la nécessité de présenter une telle déclaration fait l'unanimité, son libellé va semer la controverse parmi les délégués, scellant du coup le sort du Canada français :

Les Etats généraux du Canada français, réunis en assemblée

AYANT CONVENU

³*Les Etats généraux du Canada-français, Assises nationales 1967*, Montréal: Edition de l'Action nationale, 1968, 1ère page de l'avant propos.

que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir collectif,

que ce peuple, répandu par tout le Canada, est concentré avant tout dans le Québec,

que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité,

que la vie et l'épanouissement du peuple canadien-français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel

ET NOTÉ

que la Charte des Nations-Unies exige “ le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ” (article 1er, par.2) ;

AFFIRMATION QUE:

1. Les Canadiens-Français constituent une nation.
2. Le Québec constitue le territoire et le milieu politique fondamental de cette nation.
3. La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

ABANDON OU FIN D'UN MONDE ?

La controverse tourne autour du fait que la déclaration préliminaire, dans un esprit des plus meechiques⁴, affirme que les *Canadiens français* constituent une nation dont le **territoire national** est le **Québec**, où se trouve également son **milieu politique fondamental**. Or, si le territoire national se limite au Québec, les Canadiens français vivant dans les autres provinces se retrouvent *de facto* à être outre-frontières, hors Québec, ce qui signifie que l'espace canadien où ils vivent est un territoire mi-étranger. Ou encore que le Canada français n'existe plus, ou qu'il continue d'exister seulement au Québec. Dans un cas comme dans l'autre, les nouveaux Franco-Canadiens devenaient des minorités provinciales, sans emprise réelle sur les politiques fédérales (du moins jusqu'à ce qu'ils deviennent des minorités officielles en 1968 avec la loi sur les langues officielles).

Pour la commission générale des États généraux - sur laquelle siégeaient des Canadiens français hors Québec - la déclaration préliminaire affirmait avant tout l'existence de la nation et son droit de choisir le régime politique qui lui convient. Pour ce qui est du

⁴ On ne peut qu'être étonné, pour ne pas dire plus, de la similarité entre le libellé de cette déclaration et celui de l'accord du lac meech, du moins dans la partie qui nous intéresse. Comme quoi le théâtre constitutionnel canadien est ponctué d'actes répétitifs, plutôt que d'actes fondateurs.

territoire national, on admettait que : “ En tant que Canadiens, les Canadiens-Français peuvent envisager le Canada comme leur territoire national ”, mais en tant que Canadiens français, “ il n'y a plus qu'au Québec que les Canadiens français peuvent véritablement espérer se sentir chez eux ”⁵, c'est-à-dire où ils peuvent vivre en français avec l'appui d'un gouvernement qu'il contrôle (le milieu politique fondamental).

Quels furent les résultats du vote ? Mille cent vingt-deux délégués votèrent sur la résolution, 805 du Québec, 317 du reste du Canada. A l'échelle nationale (si cela a un sens), 80% furent favorables, 14% contre et 6% d'abstention. Les délégués du Québec votèrent en faveur de la résolution à 98%, les Acadiens l'appuyèrent à 52%, alors que 34% s'abstinrent. La délégation de la Colombie britannique se montra favorable à la résolution dans une proportion de 59%, pendant que 35% refusèrent de prendre position. Le Manitoba s'abstint à 74%, 22% des députés appuyèrent la déclaration. D'autre part, les délégations de la Saskatchewan et de l'Alberta rejetèrent la proposition à plus de 60%, alors que celle de l'Ontario, avec plus de la moitié des délégués de la Francophonie canadienne, rejeta la résolution à 55%, contre 35% en sa faveur. Pour l'ensemble des délégués hors Québec, le compte est de 41% contre, 34% en faveur et 25% d'abstention.

En première analyse, il faut noter le contraste entre le vote massif des Québécois en faveur de la déclaration préliminaire, et celui plus éclaté des Franco-Canadiens. De même, on constate que les deux centres de la francophonie canadienne, l'Ontario (55% contre) et l'Acadie (14% contre), avaient des points de vue différents et des sentiments opposés sur la valeur et la portée de la résolution. A la lecture du compte rendu du débat, il est évident que les délégués québécois acceptaient d'emblée les prémisses et les conclusions de cette résolution. Dans leur esprit, les solutions aux problèmes de la nation passaient dorénavant par l'établissement d'un nouveau rapport de force basé sur le renforcement des pouvoirs du gouvernement du Québec. Les seize résolutions mises au vote à l'assemblée générale vont toutes dans ce sens⁶. En agissant pleinement comme une majorité, les délégués québécois rejetaient le nationalisme pan-canadien et avec lui toute référence à la grande famille canadienne-française. Ils refusèrent pareillement de tenir compte de “ l'hypothèse Canada ”, soit la promesse faite par des leaders politiques canadiens-français de transformer le Canada. A l'inverse, il apparaît évident que la majorité des délégués hors Québec se présentèrent aux États généraux convaincus que le gouvernement fédéral devait jouer un rôle central dans la protection de leurs droits. L'affrontement était inévitable. Mais est-ce qu'un différend politique mène inévitablement à un abandon ? Est-ce que le fait d'agir comme majorité

⁵ *Les Etats généraux du Canada-français, Assises nationales 1967*, Montréal: Edition de l'Action nationale, 1968, page 41

⁶ L'ensemble s'apparente étrangement au rapport Allaire - une quasi-souveraineté ou un transfert massif de pouvoirs - au point où on se demande si les libéraux n'y ont pas glané quelques lignes!

signifie que les Québécois laissaient les minorités francophones hors Québec à leur sort ? Est-ce que le fait d'établir un nouveau rapport de force implique que l'on ne tient plus compte de l'autre ? La réponse est négative. Trois points nous permettent d'appuyer cette affirmation.

Le premier est la différence entre les positions et les réactions des délégations de l'Acadie et de l'Ontario. Dans l'esprit de la Révolution tranquille, la déclaration préliminaire indiquait officiellement à tous que la chapelle s'était effondrée et qu'il fallait désormais se définir hors de l'ancienne solidarité. Mais pour les Canadiens français hors Québec, le nouveau rapport de force signifiait aussi qu'ils étaient relégués à un statut de deuxième ordre à l'intérieur de la nation canadienne-française. Car, ne résidant pas sur le territoire québécois, leur pouvoir politique était par conséquent réduit à celui d'un groupe de pression. Comment expliquer dans ce contexte que des délégués hors Québec puissent voter en faveur d'une telle résolution ? L'hypothèse la plus plausible est qu'ils croyaient que l'établissement d'un nouveau rapport de force constituait le meilleur moyen de faire réellement bouger les choses en leur faveur à Ottawa, et dans leur province. Pour eux, le choix d'appuyer la mise en place d'un Québec fort ne nie pas en soi le fait que le rôle d'Ottawa demeure fondamental pour l'avenir des francophones hors Québec. Il implique par contre un rejet de l'ancien ordre des choses, et l'acceptation du rôle politique de la majorité francophone, soit une dynamique politique bi-nationale.

On peut aussi avancer que le degré d'appartenance ou d'affiliation avec le Canada français, qui est rejeté, a pu être un facteur déterminant dans le fait ou non d'éprouver un sentiment d'abandon. En effet, les Acadiens, qui ne se sont jamais considérés Canadiens français, au sens ethnique du terme, ne pouvaient évidemment être autant affectés que les Franco-Ontariens par la fin du Canada français et de la grande famille canadienne-française. Ils étaient et sont demeurés Acadiens avant et après les États généraux. Le nouveau rapport de force basé sur un Québec fort et une francophonie canadienne composée de différentes minorités, dans laquelle il compte pour un tiers, allait dans le sens de leurs intérêts. En comparaison, les Franco-Ontariens avaient le plus à perdre du nouvel ordre des choses. Rompus à la politique canadienne-française, membres des associations canadiennes-françaises nationales, donc disposant d'un pouvoir plus étendu que sur leur seule région dans laquelle ils sont leaders, ils se retrouvaient du jour au lendemain recalés au rang de minorités comme les autres, sans influence directe sur le devenir du Canada français.

RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Tous ces problèmes auraient été évités si on avait pu élaborer une version conservant comme référent l'ensemble du territoire canadien pour le Canada français. Ces problèmes

n'auraient pas existé non plus, si le centre - le Québec - avait au départ décidé de faire cavalier seul, c'est-à-dire s'il avait décidé de tenir des États généraux du Québec plutôt que du Canada français. Les organisateurs auraient alors pu affirmer avec beaucoup plus de cohérence l'existence de la nation québécoise, plutôt que celle de la nation canadienne-française. Ces positions nous permettent d'avancer un deuxième point. C'est parce qu'ils ne désiraient aucunement laisser les Franco-Canadiens à l'écart, ou les abandonner, que les organisateurs des États généraux avaient consciemment fait le choix de ne pas parler de nation québécoise. Il en va de même des délégués. Le débat sur la déclaration préliminaire terminé, les délégués de toutes les régions, y compris le Québec à 96%, votèrent en faveur d'une résolution dont la première clause demande que :

Les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec soient considérés, et se considèrent eux-mêmes membres à part entière de la grande nation canadienne-française⁷.

Onze résolutions sur 16 comportaient des clauses sur les minorités francophones ; on y reconnaît que le milieu politique secondaire est responsable de protéger les droits, et de servir les intérêts spécifiques des minorités francophones. D'autres comportaient des directives sur la manière dont le gouvernement du Québec devrait assumer ses responsabilités envers la francophonie canadienne :

[Il est résolu que] le Québec, conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne les mesures pour assumer pleinement son rôle à l'égard de la nation canadienne-française⁸.

Non sans un esprit de cohérence, les États généraux du Canada français invitaient tous les Canadiens français à appuyer et à participer à la mise sur pied d'une société à majorité francophone, considérée comme l'aboutissement nécessaire et logique du Canada français.

Dans son Journal, André Laurendeau décrit les États généraux comme étant du “ nationalisme traditionnel, mais élargi et pimenté au goût du jour ”⁹, comme quoi l'idée d'un Canada français faisait partie du décor des États généraux. Loin d'être un abandon, ils constituent une sorte de dernière tentative pour faire tenir ensemble les pièces d'un édifice écroulé. Somme toute, quand on y pense, la nation canadienne-française n'a peut-être existé qu'entre l'annonce de la déclaration préliminaire et son débat par l'assemblée générale.

⁷ *ibid*, p.94

⁸ *ibid*, p.168

⁹ Laurendeau, André (1990) *Journal*, Montréal: VLB éditeur/le septentrion, p.380

Dès les résultats du vote connus, tous réalisèrent qu'il ne pouvait y avoir de remplacement au symbolisme du Canada français. Pendant un moment, les délégués québécois ont cru, ou du moins avaient espoir, que le vote sur la déclaration ferait la démonstration d'une nouvelle solidarité. Mais les réticences des Franco-Canadiens démontrent que les identités provinciales occupaient déjà une place aussi, sinon plus, importante qu'une identité canadienne-française devenue sans signification. L'abandon de l'identité canadienne-française et l'impossibilité de la remplacer par la nation, plaçaient les Québécois et les Franco-Canadiens devant un processus de redéfinition de leur identité et, conséquemment de leurs stratégies et de leurs alliances politiques dans une perspective territoriale différente. En terminant, comme troisième point, soulignons qu'en 1969, lors des seconde assises nationales, les participants, alors reconnus non plus comme Canadiens français, mais comme Franco-Ontariens, Acadiens, Québécois, Franco-Manitobains, etc., continueront de discuter du rôle et des responsabilités du gouvernement du Québec envers les Francophones hors Québec. Un des trois ateliers sera exclusivement consacré aux minorités francophones et produira, à cet effet, des résolutions qui guideront pendant des années les politiques des gouvernements du Québec.

UN PRÉCÉDENT: LES FRANCO-AMÉRICAINS

Une partie de notre argumentation est basée sur le postulat que la scission était consommée et que la confrontation était inévitable. Il sous-entend que face à la faillite du Canada français, le Québec, le milieu politique fondamental, se devait de prendre le leadership et modifier le rapport de force à l'intérieur du Canada. Nous avons tenté de montrer que ce nouvel ordre des choses ne signifie pas en soi un abandon, même s'il provoqua un sentiment d'exclusion chez certains Francophones. Cette scission et cette nouvelle orientation étaient-elles réellement inévitables ? Il y a un précédent : le délaissement trente ans auparavant de la branche franco-américaine de la *grande famille canadienne-française* par les Canadiens français du Québec et du Canada.

En 1887, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, la *Société Saint-Jean-Baptiste* organise un grand rassemblement pour tous les Canadiens français d'Amérique du Nord. L'atmosphère est à la fête, la nation canadienne-française est en expansion, notamment en Nouvelle-Angleterre, le Québec d'en-bas. En 1902 et 1912, la *Société du bon parler français*, de l'Université Laval, organise des rencontres plus sérieuses devant conduire à l'examen de la situation et des perspectives d'avenir pour les Canadiens français en Amérique du Nord. En 1937, le *Conseil de la vie française en Amérique* exclut les Franco-Américains de son programme. Ces derniers protestent, mais en vain, ils n'auront droit qu'à une invitation symbolique. La situation au Canada français l'oblige : l'urbanisation ébranle le système de valeurs et les droits des Canadiens français sont partout précaires, et on parle déjà

des ravages de l'assimilation. Un resserrement politique s'imposait, il fallait agir où il y avait des possibilités réelles de faire bouger les choses. Henri Bourassa, qui pendant un temps admira le dynamisme des franco-américains, prendra position contre le clergé franco-américain dans l'affaire de la crise sentinelle (1924-1929), qui fit passer les écoles catholiques françaises sous le contrôle du clergé irlandais, donc anglophone. Il prit de même position en faveur de la naturalisation des Franco-Américains, puisque telle était leur nouvelle patrie. Parce qu'il cherchait à établir un rapport de force favorable pour les Canadiens français à l'échelle canadienne, son nationalisme excluait les Franco-Américains.

UNE THESE POLITIQUE ?

Le différend politique inévitable suite au rejet du Canada français et le choc des cultures sont responsables du sentiment d'exclusion ressenti par une pluralité de Canadiens français hors Québec, lors des Assises de 1967. L'ouragan politique qui s'apprête à déferler sur le Québec et le Canada va transformer le différend entre les Québécois et les Francophones en débat canadien, et le sentiment d'exclusion en thèse d'abandon.

Le rédacteur en chef du Devoir, Claude Ryan, fut certainement le politicien en herbe le plus déçu du déroulement des États généraux. Sept mois avant la tenue des assises nationales, il signe un éditorial (*Le Devoir*, 15 avril 1967) dans lequel il donnait son appui à l'exercice. Selon lui, après la seconde ronde d'élection des délégués, “ le cap de la bonne foi, de la crédibilité et du sérieux a été franchi ”. Il y faisait aussi valoir la nécessité de trouver un dénominateur commun :

Par delà des divergences particulières qui pourraient nous desservir, ils seront l'occasion, pour les Canadiens français, de dire en toute liberté, sans souci de considérations électorales, ce qu'ils pensent de leur avenir politique. Ils pourront permettre, si tel est l'avis des délégués, que se dégagent les éléments d'un "consensus" qui pourrait ensuite devenir un facteur déterminant dans la définition des solutions à nos problèmes.

La lecture de la déclaration préliminaire et le déroulement des Assises lui firent cependant changer d'avis. Les États généraux (comme le rapport Allaire 25 années plus tard) avaient produit un consensus : un transfert des pouvoirs fédéraux afin de créer un Québec fort. Il faut souligner que Ryan était beaucoup moins préoccupé par le sort des Francophones hors Québec, que par l'influence des “ séparatistes ”, qu'il combatta en 1980 après leur avoir donné son appui lors de l'élection de 1976.

Après s'être fait hué lors des assises, amer et “ traumatisé ”, comme André Laurendeau le rapporte, il prétendra que les États généraux étaient non représentatifs. Ryan

en était arrivé aux mêmes conclusions en 1964 après l'assemblée de la commission Laurendeau-Dunton tenue à Québec : “ ...son explication, c'est que la réunion était aussi paquetée et il est persuadé que cette réunion n'a pas grand signification. Il me semble que c'est un peu nous chloroformer... ”¹⁰ De l'avis de Laurendeau, ce genre d'explication, cette insistance à insignifier un événement parce qu'ils s'y trouvent des “ séparatistes ”, et qu'ils se font entendre, fait qu'on passe à côté de l'essentiel : le processus d'affirmation du Québec, son modernisme, le renouveau de son nationalisme, ainsi que sa volonté de vivre en français comme une majorité. C'est pourquoi, il croyait que le défi de sa commission était de “ parvenir à intégrer [au Canada], sans l'étouffer, le nouveau Québec qui se manifeste depuis 1959 ”¹¹. C'est ce dont il discutera dans son rapport préliminaire - les pages bleues - avant qu'il ne décède.

Le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ainsi que l'adoption en 1968 de la loi sur les langues officielles, vont rapidement reléguer les États généraux à l'arrière-plan de l'actualité. Avec cette loi, le gouvernement fédéral se substituait à la grande famille canadienne-française et donnait un sens à l'existence des minorités francophones hors du Québec. Le législateur n'avait cependant aucune intention de faire adopter une quelconque loi portant sur le biculturalisme ou sur les deux peuples fondateurs, donc de reconnaître la majorité francophone, et encore moins la nation québécoise, utilisant plutôt le multiculturalisme pour gommer ces deux derniers points. Il n'avait non plus nullement l'intention de donner un quelconque statut particulier au Québec pour que son gouvernement assume un leadership dans la francophonie canadienne.

Les Québécois ne pouvaient pleinement endosser ce projet, car il niait l'expression politique, sinon culturelle, de ce Québec nouveau dont parle Laurendeau. Plus le Québec insiste dans sa démarche d'affirmation, plus le rôle du gouvernement fédéral, comme seul défenseur et unique responsable des Francophones hors Québec, se confirme. Plus le Québec s'oppose au bilinguisme, plus il est perçu comme délaissant le sort des minorités francophones. Plus il veut accroître ses pouvoirs - et s'il veut la souveraineté - plus on l'accuse de vouloir abandonner les francophones du Canada. Les États généraux, devenus oeuvre exclusive des “ séparatistes ”, seront cités en exemple.

A son meilleur, la réponse des Québécois fut d'affirmer qu'il ne pouvait sacrifier leur devenir pour celui des minorités. A son pire, elle nie pratiquement l'existence des minorités francophones. En général, la situation des Franco-Canadiens sert à justifier le choix d'un

¹⁰*ibid*, p. 244

¹¹*ibid*, p. 34

Québec fort. Les raisons qui expliquent ces réponses ne sont pas que politiques. Pour les Québécois, l'existence des Francophones hors Québec rappelait une situation pénible : celle de l'échec du rêve canadien du Canada français, soit celui de bâtir le Canada sur la base de deux peuples égaux. Curieusement, elle constitue aussi la vision d'un possible futur : société bilingue, minoritaire et même ethnique, bref l'image d'un Canada français qui renvoie le Québec au misérabilisme d'avant la Révolution tranquille.

EPILOGUE

Les États généraux marquent la fin du Canada français, une condition préalable à la construction d'une nouvelle identité canadienne. Or, contrairement aux minorités francophones, la majorité québécoise n'a jamais accepté pleinement le sens à donner et les termes sur lesquels ce nouveau Canada est fondé. La thèse de l'abandon est née de ce refus et le discrédite.

Depuis lors, cette thèse a hanté les rapports entre francophones, autant que le débat politique canadien. En 1978, René Lévesque, Premier ministre souverainiste, organise à Québec un grand rassemblement des francophones d'Amérique. Stratégie politique mise à part, il désirait, sans l'ombre d'un doute, effacer l'effet qu'eurent ses déclarations négatives sur les minorités francophones (il en parla comme des *dead ducks*). Lors de la campagne référendaire de 1980, le trio Chrétien, Ryan et Trudeau utilisèrent nommément la thèse de l'abandon pour gagner les Québécois à leur cause. Les francophones hors Québec, qui reçurent cette année-là des subventions records du Secrétariat d'État, furent divisés comme en 1967 : les Franco-Canadiens endossèrent la cause fédéraliste ou demeurèrent plus ou moins neutres ; les Acadiens réitérèrent leur choix pour un Québec fort et leur attachement au Canada, tout en respectant le droit des Québécois de choisir leur avenir politique.

En 1982, les Francophones hors Québec approuvent le rapatriement de la constitution et les modifications qui y sont apportées, certaines clauses allant dans le sens d'une extension de leur droit comme minorité linguistique. Le Québec s'y oppose en bloc. En 1990, les Francophones hors Québec ne donnèrent qu'un appui conditionnel à l'accord du lac Meech que les québécois approuvaient, une brèche que Franck McKenna, Premier ministre du Nouveau-Brunswick, exploita jusqu'à faire couler l'accord. Ces quelques exemples suffisent. En 1995, lors de la campagne référendaire, la thèse de l'abandon ne trouve plus preneurs. Elle est devenue inutile. La rupture a été consommée et les Franco-Canadiens s'identifient totalement au Canada moderne. Politiquement, il n'y a plus d'entité commune, ni surtout de vision convergente du Canada. Culturellement, les deux univers résiduels du Canada français ne sont pas en soi irréconciliables. A preuve, Franco-Canadiens et Québécois n'ont cessé depuis trente ans d'accroître les échanges et les collaborations entre eux. Toutefois, cette

solidarité culturelle et linguistique ne peut pas déboucher sur une politique d'action commune dans le cadre politique canadien actuel. Leur différend politique est aussi celui du Canada moderne. Pour l'heure, on constate que les francophones ont survécu à la disparition du Canada français, mais on ne pourra en dire autant du Canada tant qu'il n'aura pas réussi, politiquement et symboliquement, à reconnaître la majorité francophone qui a émergé de la disparition du Canada français.